

Catégorie C

CAPN n°7 du 5,6,9 &10 juillet 2018

Titularisations des agents contractuels PACTE
Titularisations des agents contractuels dans le corps des AAFiP
Titularisations AAPFiP 2^{ème} classe stagiaires
Intégrations dans le corps des AAFiP

Action Publique 2022, Cour des Comptes : même vision destructrice !!!

Au cours de cette CAPN n°7 les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci-après.

Suite à la publication du rapport à charge de la Cour des Comptes concernant la DGFIP il semblerait que l'administration centrale commence à prendre conscience des menaces imminentes qui pèsent sur la DGFIP.

Une fois n'est pas coutume, le président de la CAPN a laissé transpirer une certaine inquiétude à propos de l'avenir de notre direction.

Tout en rappelant que des discussions étaient toujours en cours entre la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) et les instances paritaires, il n'a pas contesté que le report de la publication des conclusions de CAP 2022 n'augurait rien de positif pour la DGFIP.

Pour le président de la CAPN, il faut toutefois, garder une réserve concernant les chiffres annoncés par voie de presse concernant les suppressions d'emplois. Pour lui, ces chiffres sont biaisés et les discussions au niveau RH ne s'inscrivent pas du tout dans cette volumétrie.

Avant la CAPN le procureur général près de la Cour des Comptes réclamait 30 000 suppressions d'emplois à la DGFIP. Le lendemain de la CAPN le Ministre de l'Action et des Comptes Publics devait présenter un plan dont la presse économique nationale nous apprend qu'il pourrait déboucher sur 20 000 emplois supprimés à Bercy.

Et nous devrions nous réjouir de ce différentiel de 10 000 emplois !!!!!

Par contre, tout en évoquant parfois la volonté hégémonique d'autres administrations de s'approprier certaines de nos missions, ces mêmes administrations se sentant également menacées, le président est vite revenu sur le discours convenu de la nécessité pour la DGFIP d'évoluer pour faire face aux suppressions d'emplois avec toujours les mêmes recettes : changements dans les méthodes de travail (développement du numérique, travail à distance), augmentation de l'offre multi-canal, création des points de contacts au sein des maisons de services au public (MSAP) fusions, restructurations et suppressions des services et sites.

Pour **F.O.-DGFIP**, toutes ces mesures s'inscrivent dans la philosophie libérale qui ne voit que le coût des services publics sans tenir compte des services rendus de façon égalitaire à tous les citoyens.

Concernant les futurs recrutements, tout en ignorant, pour l'instant la volumétrie, **F.O.-DGFIP** se félicite de l'annonce faite d'un second appel sur la liste complémentaire des lauréats du concours 2017.

Sur le sujet de la formation, l'administration a répondu qu'elle était très attentive à cette problématique et qu'elle étudie toujours la perspective d'offrir une formation initiale plus longue et plus approfondie aux primo-affectés.

À propos des agents recrutés sous le statut PACTE dont **F.O.-DGFIP** dénonce le mode de recrutement et le processus de jury ne permettant pas à l'agent d'être défendu en amont, le président rappelle que ce mode de recrutement et de titularisation relève de la loi qui prévoit la constitution d'un jury de personnes qualifiées pour statuer sur les capacités de l'agent à poursuivre une carrière au sein de notre administration.

Pour le président le recrutement de PACTE permet d'offrir l'opportunité d'un emploi à une population diversifiée, reflet de notre société.

Sur le déroulement des stages concernant les agents stagiaires, tout en reconnaissant notre revendication comme légitime, l'administration met en avant que les contraintes liées aux suppressions d'emplois et nécessités de service imposent à ces stagiaires d'être efficaces rapidement.

L'administration reconnaît que le tutorat est un outil qui démontre son efficacité même s'il est toujours perfectible dans sa mise en œuvre. Elle admet que dans un contexte de surcharge de travail, la fonction de tuteur est d'autant plus difficile à assumer.

Les taux d'échecs en matière de titularisation sont quasiment constants depuis de nombreuses années selon l'administration. Elle souligne néanmoins une problématique spécifique au recrutement des PACTE dont le taux d'échec s'établit à 20 %.

Elle s'interroge notamment sur le mode de recrutement et la sélection des candidats.

Pour **F.O.-DGFIP**, tout en rappelant son opposition à ce mode de recrutement, nous considérons que la formation et l'accompagnement de ces agents sont pour une grande part à l'origine de ce taux d'échec.

1-Titularisations des agents contractuels PACTE au grade d'AAFIP 2ème classe

Nbre agents	Vote FO
4	POUR

2-Titularisations d'agents contractuels dans le corps des agents administratifs des Finances publiques

Nbre agents	Proposition	Décision après débat	Vote FO
99	Titularisation	idem	POUR
3	Non Titularisation	Non Titularisation	CONTRE
3	Renouvellement	Renouvellement	CONTRE

Nbre agents	Proposition	Décision après débat	Vote FO
1	Renouvellement	Titularisation	POUR

3-Titularisations dans le corps des agents administratifs des Finances publiques

Nbre agents	Proposition	Décision après débat	Vote FO
1 352	Titularisation	idem	POUR
15	Titularisation	idem	POUR
4	Non Titularisation	Non Titularisation	CONTRE
3	Non Titularisation	Renouvellement	POUR
5	Renouvellement	Renouvellement	CONTRE
*1	Renouvellement	Renouvellement	Abstention
3	Prolongation stage 6 mois	Titularisation	POUR
5	Prolongation stage 6 mois	Prolongation stage 6 mois	CONTRE
*3	Prolongation stage 6 mois	Prolongation stage 6 mois	Abstention
**1	Prolongation stage 6 mois	Prolongation stage 6 mois	POUR

*Dossiers non défendus par une organisation syndicale.

**La demande de prolongation a été acceptée par l'agent lui-même.

4 - Intégration dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques

- 1 dossier d'intégration était soumis à la CAPN pour approbation :
- un AAPFIP2 reclassé C2 dans la nouvelle grille PPCR des grades (provenant du Ministère de l'Éducation Nationale) affecté au SFACT de la DRFIP du Nord.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **CONTRE** cette intégration en précisant bien que ce vote n'était pas contre l'agent mais contre le système des SFACT tel que rappelé dans notre liminaire.

5-Intégration d'agents techniques dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques

Ces 2 intégrations dans la filière administrative étaient proposées pour des raisons médicales ayant pour conséquence l'inaptitude médicale de ces 2 collègues pour continuer à exercer leurs fonctions dans le corps des agents techniques. Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** ont voté **POUR** ces intégrations.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Dans le cadre des vacances estivales qui approchent, nous ne saurions trop vous conseiller dans vos choix de destinations, un séjour sur l'île DGFIP située dans l'archipel Fonction Publique d'État.

Vous pourrez vous procurer gratuitement la brochure descriptive simplifiée vantant les mérites de ce séjour auprès d'une agence de voyages, sise 139 rue de Bercy.

Toutefois l'agence, dans une démarche « *économico-responsable* » et considérant que tous les clients potentiels ont accès au numérique, propose ladite brochure dans sa version intégrale uniquement via son site internet.

Lors de votre séjour suivant la formule choisie et en fonction de vos capacités à vous déplacer, vous pourrez visiter quelques sites remarquables : SIP, SIE, SPF, CDIF, quelques trésoreries et autres directions à vocation extra-insulaire dans le cadre de leurs missions.

Petite recommandation, si votre séjour est de courte durée, la brochure vous conseille de privilégier la visite des petites structures - celles, au nombre de 1 600 comptant moins de dix insulaires -, ces dernières étant menacées de disparition à brève et moyenne échéance aux motifs de mutualisation, rentabilisation, rationalisation et autres vocables issus du dictionnaire libéral.

Lors de votre séjour sur l'île, n'hésitez pas à échanger avec les insulaires - que l'on appelle ici fonctionnaires titulaires - aujourd'hui au nombre d'environ 107 000 mais dont le nombre a diminué de 20 000 ressortissants depuis 2008. Cette chute des effectifs est due à un virus ayant pour nom scientifique « *publica inpena facere* » que l'on peut traduire par Réduction de la Dépense Publique. Plus grave, l'épidémie est loin d'être enrayée puisque ce sont encore 50 000 ressortissants résidents dans tout l'archipel qui sont menacés à très brève échéance.

Et plus récemment, au fallacieux prétexte d'efforts insuffisants, ces mêmes insulaires ont ouï dire la nécessité d'appliquer une réduction de 30 % des moyens alloués à l'île de la DGFIP avec comme corollaire une diminution de 30 000 de leurs congénères à l'horizon 2022.

Lors de la rédaction de la brochure touristique, les îliens de la DGFIP ignoraient cette sombre perspective, émanant de continentaux infectés par le virus cité précédemment, sur leur devenir mais sachez qu'avec **Force Ouvrière**, ils sauront se battre afin de préserver l'attrait de leur île, cette dernière étant garante de l'équité et l'égalité de traitement de ses visiteurs qui ont pour nom « citoyen ».

Malgré les difficultés de leur vie quotidienne sur l'île, ces insulaires sont des gens accueillants qui ont à cœur, d'offrir les meilleurs services et sans que cela coûte un pognon de dingue aux visiteurs.

Ces mêmes insulaires doivent également faire face à un autre danger identifié sous le nom d'AP 2022, étroitement lié à l'épidémie précédemment évoquée. Cette nouvelle menace pour l'instant ne s'est pas encore dévoilée mais sa mise en œuvre ne saurait tarder et repose sur des éléments tangibles comme :

- le développement de la contractualisation,
- la casse du statut général et des statuts particuliers,
- la généralisation de la rémunération au mérite au niveau collectif et individuel,
- le gel du point d'indice (déjà acté pour 2019).

Pour occuper vos soirées lors de votre séjour, différents spectacles à caractère culturel vous seront proposés. La brochure vous mettra en garde sur certains arts de la rue ne présentant aucun intérêt voire pouvant être dangereux pour la population, sachant que les bonimenteurs que vous croiserez tenteront de vous convaincre du bien fondé :

- du renforcement de l'échelon régional,
- du resserrement des services des impôts,
- du resserrement du réseau comptable,
- de la réduction drastique des implantations des services de publicité foncière,
- de l'unification des réseaux du recouvrement de la DGFIP et des Douanes,
- de confier la mission topographique à l'IGN (Institut Géographique National),
- de privilégier le canal numérique dans le cadre de la relation aux particuliers.

Par contre, assis à la terrasse d'un café, vous pouvez consommer sans modération les revendications de **F.O.-DGFIP**, revendications dont l'unique but est de défendre les agents et faire perdurer les missions dans leur intégralité en fournissant un service public de qualité au service des citoyens y compris aux plus démunis. N'en déplaie à ce gouvernement !!!

Nous ne doutons pas que vous garderez un souvenir impérissable de votre séjour si votre choix s'est porté sur cette belle destination qu'est la DGFIP actuelle.

À propos de l'ordre du jour de cette CAPN, nous allons nous prononcer sur la titularisation de 4 agents contractuels « PACTE ».

F.O.-DGFIP se réjouit que, pour une fois cette CAPN n'évoquera pas de prolongations, de renouvellements de stage, des fins d'engagement à l'initiative de l'administration concernant les agents PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique Territoriale) tout en sachant que ces décisions auraient été prises en amont sans que ces agents puissent bénéficier d'une défense avec la possibilité de faire appel à une organisation syndicale.

Cela nous conforte dans notre refus de ce mode de recrutement sans concours.

F.O.-DGFIP tient ici à rappeler son attachement viscéral à un mode de recrutement unique, le seul valable garantissant un accès identique de tous à l'emploi public, le recrutement sur concours.

F.O.-DGFIP ne se désintéresse pas pour autant de la situation des jeunes en difficulté en matière d'insertion professionnelle.

F.O.-DGFIP revendique la mise en place de préparations gratuites et adaptées à la population visée par le PACTE pour préparer un concours sur emplois réservés afin d'éviter le caractère discriminant de ce type de recrutement aussi bien en matière de droits que de rémunérations.

C'est la raison pour laquelle la délégation **F.O.-DGFIP** votera pour la titularisation des futurs collègues issus du PACTE mais dénonce ce mode de recrutement.

Lors de cette CAPN, nous aurons aussi à nous prononcer sur une liste de 99 agents contractuels handicapés proposés à la titularisation.

Par contre, **3** dossiers d'agents contractuels handicapés sont proposés pour une non-titularisation que pour **F.O.-DGFIP** nous appelons tout simplement « licenciement ».

Également, 4 agents se voient proposer un renouvellement de stage d'une durée de 12 mois.

Nous aurons l'occasion de débattre, lors de cette CAPN, des difficultés que peuvent rencontrer ces collègues pour appréhender du mieux possible leur métier conjointement avec la problématique du handicap.

Au cours de cette CAPN, nous aurons aussi à nous prononcer sur une liste de 1 352 agents administratifs principaux des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires proposés à la titularisation.

Par contre, **F.O.-DGFIP** ne peut que déplorer les **25** dossiers d'agents administratifs des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires, pour lesquels l'administration émet des réserves :

- 7 agents sont proposés pour un licenciement,
- 6 agents sont proposés pour un renouvellement de stage d'une durée de 12 mois,
- 12 agents sont proposés pour une prolongation de 6 mois.

Même si au regard du nombre d'agents qui seront titularisés sans réserves, ces 25 agents représentent un faible pourcentage, **F.O.-DGFIP** considère toutefois que cette situation constitue un échec tant pour l'administration que pour l'agent.

Après six semaines de formation théorique, le stagiaire effectue un stage pratique qui devrait lui permettre d'approfondir ses connaissances professionnelles afin de pouvoir exercer son métier dans les meilleures conditions.

Pour **F.O.-DGFIP**, les conditions optimales pour la réussite du stage ne sont pas réunies : en effet, le stagiaire n'est pas considéré comme un agent en formation, mais comme un agent qui doit être opérationnel immédiatement avec une obligation de résultat.

F.O.-DGFIP exige l'instauration d'un véritable tutorat pendant toute la durée du stage.

F.O.-DGFIP exige leur affectation en surnombre pendant la durée de leur stage et un suivi permanent et personnalisé tout au long de leur carrière.

F.O.-DGFIP exige pour les travailleurs en situation de handicap la mise en place d'emplois réservés au concours.

F.O.-DGFIP exige le respect par l'administration des obligations légales en matière de volume de recrutement de travailleurs en situation de handicap ainsi que des moyens appropriés tant en matière de formation que d'optimisation de leur accueil dans les services en proposant des missions adaptées à leur handicap.

F.O.-DGFIP exige leur affectation en surnombre pendant la durée de leur stage accompagné du suivi permanent d'un tuteur expérimenté, rémunéré pour cette fonction et non désigné d'office.

F.O.-DGFIP s'inquiète et dénonce les occupations d'emplois temporaires par le biais de recrutements d'apprentis et de service civique.

F.O.-DGFIP dénonce le rapport l'Horty qui, préconise une augmentation significative des recrutements hors concours.

En ce qui concerne les intégrations, la CAPN doit statuer sur la demande d'intégration dans le corps des agents administratifs des Finances publiques de deux agents techniques pour motif médical. **F.O.-DGFIP** ne peut que se féliciter que cette opportunité soit toujours existante pour ces collègues qui ne peuvent plus exercer leur métier précédent suite à inaptitude.

Toujours à propos des intégrations, nous allons nous prononcer sur un dossier d'un adjoint administratif dans le corps des agents administratifs des Finances publiques, sur un poste de SFACT (Services Facturiers).

F.O.-DGFIP tient à rappeler qu'il est opposé au mode de gestion, concernant la Dépense Publique, reposant sur les centres de Services Partagés (CSP), les Services Facturiers (SFACT), et les Services d'Appui au Réseau (SAR). Pour le syndicat, ces modes de fonctionnement préfigurent la disparition des postes comptables en leur subissant une partie de leurs activités et prérogatives.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD - Christophe TREHOUT - Vincent HAYAUX du TILLY
William THUBERT - Laurent AUBOYER
Martine MINIOU - Jean-Thomas POLETTI - Sébastien REFAIT (experts)

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP